PRÉFET
DE LA
MARTINIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité

OBSERVATOIRE DEPARTEMENTAL DE LA SECURITE ROUTIERE
Département de la Martinique

BAROMETRE du mois de mars 2025

Avertissement : Les résultats présentés reposent sur un système de remontées rapides. Il s'agit de données provisoires

Bilan du mois	Accidents corporels	Tués à 30 jours	Total blessés	Dont blessés hospitalisés
Mars 2025 provisoire	58	4	78	21
Mars 2024 provisoire	45	1	64	14
Variation	13	3	14	7
Evolution 2025/2024	29%	300%	22%	50%

Le mois de mars 2025 présente un bilan de 4 tués en nette augmentation par rapport à mars 2024 (1 tué), les accidents et les blessés sont également en forte hausse

Bilan 3 mois	Accidents corporels	Tués à 30 jours	Total blessés	Dont blessés hospitalisés
3 mois 2025 provisoire	166	12	225	68
3 mois 2024 provisoire	139	6	184	57
Variation	27	6	41	11
Evolution 2025/2024	19%	100%	22%	19%

Le cumul de mars 2025 montre une augmentation de la mortalité routière ainsi que des accidents et des blessés

Tués par catégorie d'usagers en cumul	Piéton	Cycliste	Cyclo	Moto	Voiturette	VL	PL	Total
Année 2025	2	0	1	6	0	3	0	12
Année 2024	0	0	0	5	0	1	0	6

Le cumul de mars 2025 montre une augmentation de la mortalité routière par rapport à l'année 2024, les tués 2RM sont en hausse (+ 2 tués) et représentent 58% des tués en 2025, les tués piétons et VL sont également en hausse

Sécurité routière :

Le chiffre du mois : 4 tués en mars 2025 dont 2 tués 2RM

Le casque : Le port du casque correctement attaché est obligatoire pour tout conducteur ou passager d'un deux-roues motorisé (art. R431-1 du code de la route).

En effet, les traumatismes crâniens sont la cause principale de handicaps lourds et de décès parmi les motocyclistes.

Sanctions : Le non-port du casque est sanctionné d'une amende de quatrième classe et du retrait de 3 points sur le permis de conduire.

De 2019 à 2023 en Martinique, les tués 2RM représentent 46% des tués (63 tués sur 136 tués), 1 tué sur 2 n'avait pas le casque. En 2024, les tués 2RM représentent 71% des tués (17 tués sur 24 tués), 93% des tués 2RM n'avaient pas le casque

Retrouvez toute la sécurité routière en ligne :
http://www.martinique.developpement-durable.gouv.fr/
ou en flashant ce code depuis votre smartphone ou tablette

SÉCURITÉ ROUTIÈRE VIVRE, ENSEMBLE

DIRECTION DE L' ENVIRONNEMENT DE L' AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT DE LA MARTINIQUE
BP 7212 Pointe de Jaham 97274 Schoelcher cedex tel : 05 96 59 57 00 – fax 05 96 59 58 00
http://www.martinique.developpement-durable.gouv.fr / http://www.securite-routiere.gouv.fr/

Répartition du nombre de tués (valeurs calculées depuis le début de l'année 2025) par tranches d'âge et par catégories d'usagers :

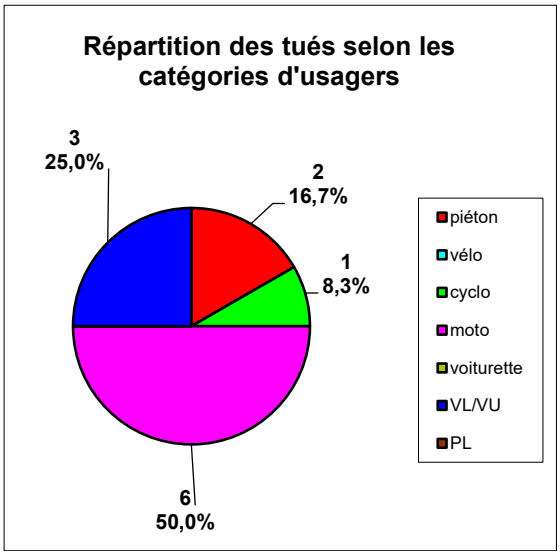

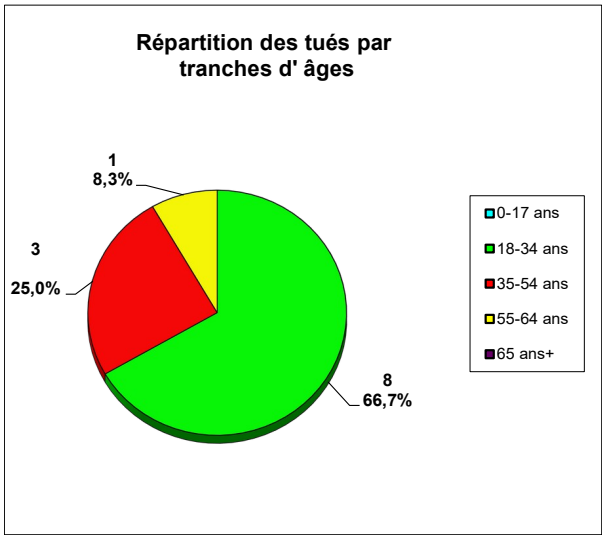

75% des tués sont des usagers vulnérables (*)

67% des tués sont des hommes, la moyenne d'âge des tués en 2025 est de 32,5 ans pour 12 tués (contre 27,5 ans en 2024 pour 6 tués) – les 18-34 ans c'est 67% des tués

(*) : piétons, cyclistes, 2RM

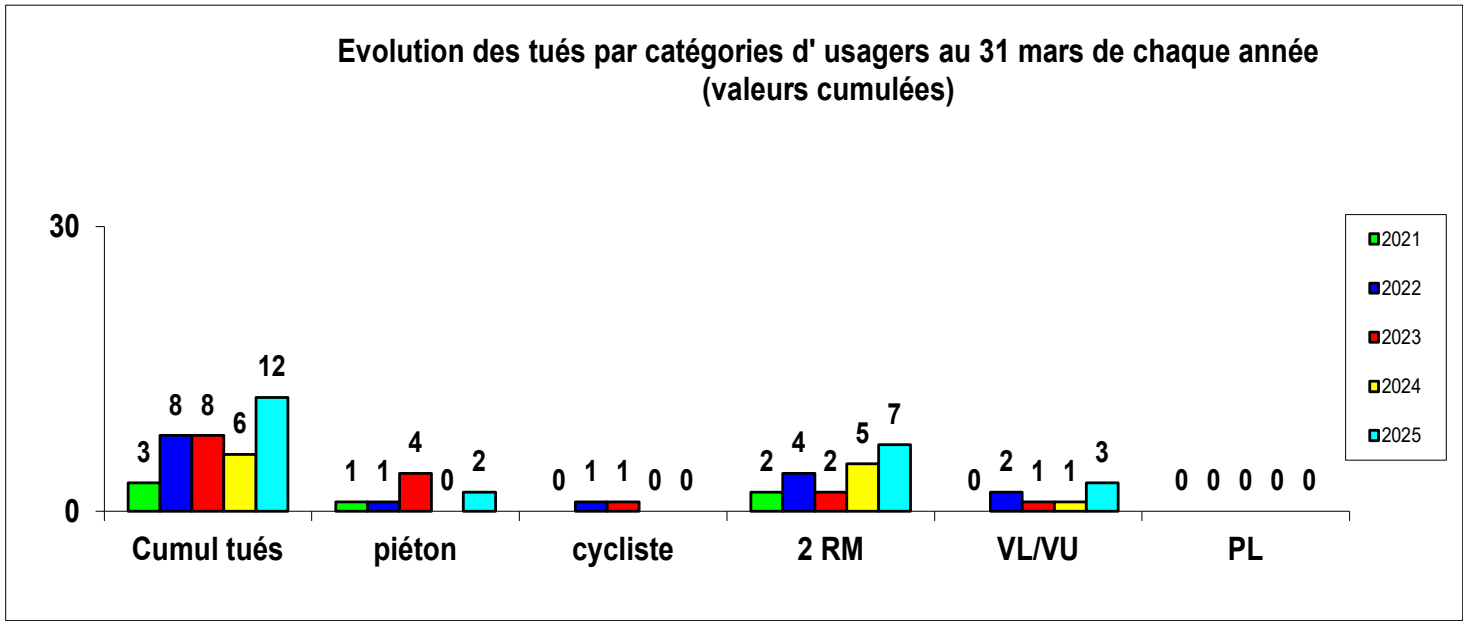

La mortalité routière au 31 mars 2025 (12 tués) est en augmentation par rapport à 2024 (6 tués) et en augmentation par rapport à la moyenne des 4 dernières années (6 tués)

accident corporel : (mortel et non mortel) de la circulation routière est un accident qui :

provoque au moins une victime, c'est-à-dire un usager ayant nécessité des soins médicaux ;

survient sur une voie ouverte à la circulation publique ;

implique au moins un véhicule

Tué: victime décédée sur le coup ou dans les 30 jours qui suivent l'accident.
Blessé hospitalisé (BH) : blessé hospitalisé plus de 24 heures, non décédé dans les 30 jours
Blessé léger (BL) :victime ayant fait l'objet de soins médicaux mais n'ayant pas été admise comme patient à l'hôpital plus de 24 heures
2RM : les deux-roues motorisés regroupent les motocyclettes, les scooters et les cyclomoteurs de toutes cylindrées y compris à 3 roues
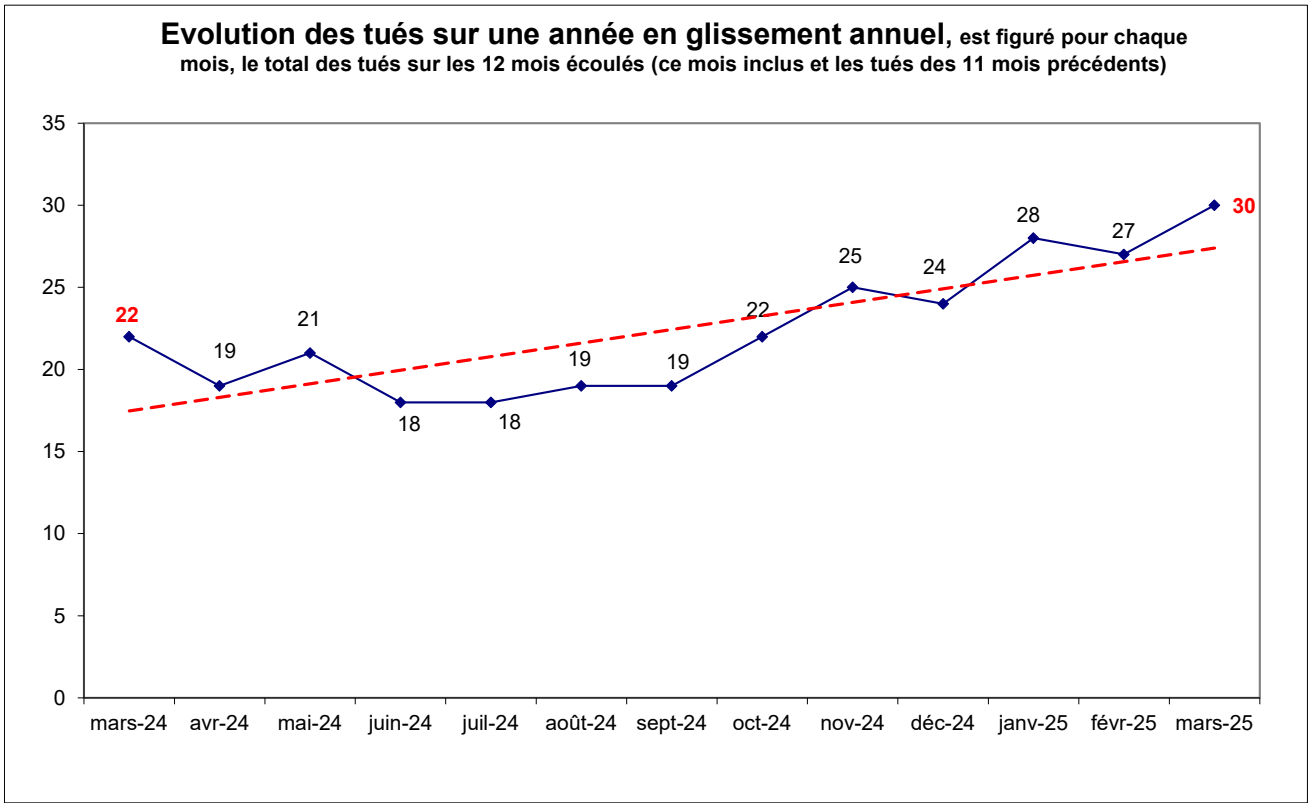
La tendance est haussière sur 12 mois